

maintenant eu tout le temps voulu pour se rendre compte de la situation et préparer des programmes aptes à la redresser. Le gouvernement entend-il prendre des mesures pour aider les célibataires sans travail qui ne sont admissibles ni à l'assurance-chômage ni aux allocations de recyclage?

Une voix: Fuddle-duddle.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si nous jugeons bon d'ajouter aux mesures déjà prises, nous l'annoncerons à la Chambre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai posé poliment une question au premier ministre.

L'hon. M. Benson: Et il vous a répondu poliment.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Dois-je conclure de sa réponse que le gouvernement n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit pour les 227,000 jeunes chômeurs et qu'il se moque de ce qui arrive à ces jeunes.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il s'en moque éperdument.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Rétractez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles sait qu'il ne peut poser sa question en ces termes. Peut-être pourrait-il reformuler sa première question ou sa question supplémentaire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je alors poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

Une voix: Si elle est formulée en langage parlementaire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je demander au ministre s'il a présenté des instances ou fait des offres aux gouvernements provinciaux au sujet des célibataires chômeurs qui n'ont pas de résidence fixe, en leur indiquant que le gouvernement fédéral assumera les frais d'assistance publique pour les personnes qui, essentiellement, sont rejetées par les autorités municipales?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ainsi que le fait sans doute le chef du Nouveau parti démocratique, nous prenons en charge, aux termes du régime d'assistance publique du Canada, 50 p. 100 des prestations à verser aux célibataires dont il a fait état. Il n'y a pas d'exclusion pour cause de résidence, ni d'exclusion relative à la résidence. Si le député est au courant de cas d'exclusion de ce genre, je le prie de me fournir les renseignements nécessaires; ce serait contraire au dispositions du régime d'assistance publique du Canada.

LE CHÔMAGE—L'EXODE DES CAMPAGNARDS VERS LES RÉGIONS INDUSTRIELLES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui s'intéresse également à l'agriculture en ce sens qu'il est responsable de la Commission canadienne du blé. Comme la politique du gouvernement a avant tout pour but ou pour effet d'inciter un grand nombre de gens à quitter les régions rurales pour se diriger vers les régions industrielles en proie au chômage—ce qui aggrave davantage la situation de l'emploi—le ministre ne songe-t-il pas à réexaminer, de concert avec ses collègues, ce très grave problème, afin de déterminer s'il ne serait pas possible de modifier la politique gouvernementale en vue d'enrayer l'exode rural?

M. l'Orateur: Il est clair que la question supplémentaire du député a à la fois le caractère d'une suggestion ou d'une représentation faite à l'adresse du ministre.

LA CRÉATION D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme à la fin d'avril des centaines de milliers d'étudiants envahiront le marché du travail sans grand espoir de trouver un emploi, pourrait-il dire à la Chambre quels plans on dresse pour employer les étudiants pendant la période estivale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous ne pouvons rien annoncer aujourd'hui, monsieur l'Orateur, mais nous espérons pouvoir faire une déclaration.

L'ACCROISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES PRÉVISIONS DE CHÔMAGE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur? Étant donné le rapport du Bureau fédéral de la statistique selon lequel la population active du Canada a augmenté en 1970 à une cadence beaucoup plus lente qu'au cours des cinq dernières années, bien que le premier ministre ait dit à Regina que la population active s'était accrue très rapidement depuis trois ans, le premier ministre dirait-il si, en prévoyant une réduction du chômage, le gouvernement présume que la proportion des Canadiens qui font partie de la population active va continuer à baisser?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pourrais faire remarquer que le taux de croissance a fort bien pu être inférieur l'an dernier à ce qu'il a été les années précédentes, tout en demeurant extrêmement élevé.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre de répondre à ma question. J'ai demandé si la prévision d'une baisse du chômage, prévision qu'a faite le gouvernement, repose sur une diminution de la proportion des Canadiens qui font partie de la population active?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances l'a souvent dit, si nous avons des